

COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture



Organisation
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Fax: (+39) 06 5705 4593 - E-mail: codex@fao.org - www.codexalimentarius.net

Point 12(a) de l'ordre du jour

CX/PR 12/44/15

février 2012

PROGRAMME MIXTE FAO/OMS SUR LES NORMES ALIMENTAIRES

COMITÉ DU CODEX SUR LES RÉSIDUS DE PESTICIDES

44^{ème} Session

Shanghai, République populaire de Chine, 23 - 28 Avril 2012

DOCUMENT DE DISCUSSION SUR LA MANIÈRE DE TRAITER LA QUESTION DES RESSOURCES DE LA JMPR DANS LA FOURNITURE D'AVIS SCIENTIFIQUES AU CCPR

(Préparé par les Etats-Unis)

1. Au cours de la 43^{ème} session du Comité Codex sur les résidus de pesticides, la délégation des Etats-Unis a présenté un document de travail (CX/PR 11/43/15) traitant de la question des ressources pour les réunions mixtes FAO/OMS sur les résidus de pesticides (JMPR). Le document insistait sur le fait que pour la JMPR la demande a augmenté au cours des dernières années et que les contraintes au plan des ressources limitait le nombre de révisions pouvant être réalisées complètement chaque année, ainsi que le fait que les révisions programmées pour les nouveaux produits chimiques sont au maximum des capacités jusqu'en 2014. Cependant, le Comité a conclu que le CCPR ne pouvait lui-même résoudre ce problème et que cette question devait être adressée à un plus haut niveau. Le Comité est convenu que la question des ressources de la JMPR devait être soulevée par les pays membres de la FAO et de l'OMS et ce au plus haut niveau possible, et que les pays membres devraient exprimer leurs préoccupations lors de la prochaine session de la Commission du Codex Alimentarius (REP 11/PR, par. 151-156).

2. La délégation des États-Unis d'Amérique a, lors de la 34^{ème} session de la Commission du Codex Alimentarius en juillet 2011, soulevé la question des contraintes des ressources de la JMPR qui limitent le nombre de révisions pouvant être réalisées complètement chaque année. Au cours de la session de la CAC, les États-Unis ont fortement appuyé l'avis scientifique fourni par la JMPR et a insisté auprès de membres du Codex pour qu'ils informent leurs représentants à la FAO et à l'OMS des besoins de financement adéquat pour les avis scientifiques (REP 11/CAC, par. 180-184).

3. Au cours de la discussion du Comité de la JMPR au mois de septembre 2011, un expert des États-Unis a demandé que la JMPR poursuive la discussion sur les nouvelles idées et examine par ailleurs les questions soulevées par le rapport 2010 (ISSN 0259-2517) concernant l'augmentation des capacités de la JMPR. Plusieurs recommandations constructives - y compris celles reprises ci-dessous - ont été proposées au cours de la discussion du mois de septembre 2011 concernant l'augmentation des capacités :

- Prolonger d'un jour ou deux la réunion de septembre
- Réaliser un pourcentage pertinent du travail de la JMPR FAO/OMS avant la réunion, y compris utiliser complètement les médias électroniques et les visioconférences entre les sous-groupes afin de résoudre les questions de routine avant la réunion de la JMPR
- Mettre au point une orientation/des exigences claire(s) sur la façon dont l'industrie doit soumettre l'ensemble des données, afin de garantir la cohérence et faciliter la préparation de la monographie/ du rapport.
- Étudier précocement dans le processus les différents composés pour identifier ceux dont on peut s'attendre à ce qu'ils présentent une faible exposition (et peut-être une moindre toxicité) pour déterminer la nécessité d'évaluer le dossier complet.
- Résoudre les problèmes avec l'industrie avant la réunion de la JMPR.

4. La délégation des États-Unis estime que les recommandations qui ont été proposées lors de la réunion du mois de septembre 2011 est censée et parfaitement réalisable. Les États-Unis appuient fortement les secrétariats FAO et OMS de la JMPR dans leurs efforts de mise en œuvre de ces recommandations et les progrès réalisés dans la mise en pratique de certaines de ces recommandations.

5, Le Comité est invité à examiner les recommandations susmentionnées ainsi que toute autre recommandation supplémentaire pouvant permettre d'augmenter la capacité de la JMPR à effectuer l'évaluation de risque des pesticides ainsi que la faisabilité de leur mise en œuvre.